

# CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DES JEUNES 2017

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces championnats sont ouverts aux jeunes, licenciés FFG dans les Alpes Maritimes, nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 à jour de leur certificat médical, et dont les index à la date de clôture des inscriptions ne sont pas supérieurs aux limites ci-dessous :

Catégorie	Millésime 2017	Index Garçons	Index Filles
Minimes	2001, 2002	15	20
Benjamins	2003, 2004	22	26
U12	2005, 2007	28	32

Pour les licenciés de nationalité française et pour les benjamins et U12 seulement, cette épreuve sert de qualification pour les Qualifications Régionales, selon le quota déterminé par la Ligue PACA, et l'éventuelle qualification aux FIR et aux Championnats de France des Jeunes. Les joueurs "Protégés" sont qualifiés d'office au FIR.

Les joueurs étrangers qualifiés et disputant le Mérite de Ligue ne pourront pas se qualifier pour les FIR

## DATES ET LIEU

**Lundi 10 et mardi 11 avril 2017 au Golf de Biot**

## DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Stroke play 36 trous 18 trous par jour. Les marques de départ seront placées conformément aux recommandations du Vade-mecum.

Les résultats pour chaque catégorie seront établis en cumulant les scores bruts des deux tours. En cas d'égalité, le départage se fera sur le score du second tour, et si l'égalité persiste par départage informatique. Un trophée sera attribué aux Champions Départementaux pour chaque catégorie.

**Condition particulières** : Epreuve "non fumeur", chariots électriques et cadets non autorisés.

**Accompagnateurs** : Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autre que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, (même lors des recherches de balle). Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

## ENGAGEMENT

**Les inscriptions**, soit individuellement soit groupées par Ecole, indiquant le nom, N° licence et adresse mail devront être envoyé [par mail au cdgolf06@yahoo.fr](mailto:cdgolf06@yahoo.fr) avant le **lundi 4 avril**.  
**Le montant de l'inscriptions de 50€ par joueur** devra parvenir au Comité départemental de Golf, Le Soleil d'or B1, Chemin de Rabiac Estagnol 940, 06600 Antibes, avant la compétition.